

**Mesures en faveur du pouvoir d'achat des usagers**  
**A l'occasion de l'évolution annuelle des tarifs des péages (+ 4,75%**  
**en moyenne sur l'ensemble des réseaux autoroutiers),**  
**VINCI Autoroutes annonce :**

- **bloquer le prix des péages de la majorité des trajets de moins de 30 km**
- **baissier de 40% le tarif d'un trajet régulier, choisi par l'utilisateur**
- **accorder 10% de réduction sur les recharges électriques sur 60 000 bornes, partout en France**

**Le prix des péages autoroutiers augmentera de 4,68 %<sup>1</sup> en moyenne sur le réseau VINCI Autoroutes au 1<sup>er</sup> février, soit une hausse inférieure de 26 % à l'inflation de référence<sup>2</sup>.**

**VINCI Autoroutes s'engage à limiter l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des usagers en bloquant, sur l'ensemble de son réseau, les tarifs de péage de 70% des trajets de moins de 30 km – une mesure en faveur notamment des déplacements domicile-travail. En outre, à partir du 1<sup>er</sup> février, la réduction de 30 % accordée aux abonnés Ulys 30 sur un trajet régulier au choix sera portée à 40 %.**

**Enfin, pour atténuer l'impact de la hausse du prix de l'électricité, l'abonnement Ulys, solution universelle de paiement de la mobilité, offrira du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 décembre 2023 10% de réduction sur les recharges électriques effectuées sur 60 000 bornes partout en France.**

**Sur le réseau VINCI Autoroutes, le prix des péages de la majorité des trajets du quotidien n'augmentera pas**

Pour préserver le pouvoir d'achat des automobilistes dans un contexte d'inflation, les tarifs de péage de la grande majorité des trajets courts n'augmenteront pas cette année sur le réseau VINCI Autoroutes. 70% des trajets de moins de 30 km, la moitié des trajets de moins de 50 km, ainsi que l'ensemble des itinéraires de contournement de 35 agglomérations desservies par le réseau VINCI Autoroutes bénéficieront de cette mesure en faveur des déplacements du quotidien – domicile-travail notamment.

**Une baisse de 40% du prix du péage sur un trajet régulier au choix**

Autre mesure en faveur du pouvoir d'achat des usagers : les conducteurs de voitures particulières et de deux-roues motorisés empruntant régulièrement l'autoroute pour leurs déplacements quotidiens, quelle qu'en soit la nature (domicile-travail, domicile-études, visites familiales, loisirs, soins, etc.), se verront accorder une réduction portée de 30 à 40 % sur la totalité des trajets de leur

<sup>1</sup> Dans le détail, les hausses sur chacun des réseaux de VINCI Autoroutes seront respectivement de 4,53 % sur le réseau Cofiroute, 4,82 % sur le réseau ASF et 4,68 % sur le réseau Escota, soit une hausse moyenne de 4,68 % sur l'ensemble du réseau VINCI Autoroutes. Le détail des tarifs de péage pour chaque classe de véhicules est disponible sur le site internet [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com).

<sup>2</sup> Le taux d'inflation est de 6,33% sur la période de référence, calculé sur 12 mois glissants et arrêté au 31 octobre 2022.

itinéraire préférentiel, dès 10 allers-retours effectués dans le mois, sans limitation de kilométrage. Il suffira aux usagers intéressés de s'abonner à l'offre sur le site [www.ulyes.com](http://www.ulyes.com) en associant à leur badge de télépéage le trajet préférentiel sur lequel la réduction de 40 % s'appliquera, choisi sur l'un des trois principaux réseaux de VINCI Autoroutes (ASF, Cofiroute et Escota)<sup>3</sup>. Les clients déjà abonnés à Ulys 30 bénéficieront automatiquement de cette nouvelle offre.

### **Une réduction de 10% sur les recharges électriques effectuées sur 60 000 bornes, partout en France**

Enfin, dans un contexte de hausse du prix de l'électricité, VINCI Autoroutes souhaite contribuer à limiter l'impact de celle-ci sur le budget des conducteurs de véhicules électriques. À compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, Ulys, la solution universelle de paiement pour la mobilité, permettra ainsi de bénéficier d'une réduction de 10% sur les recharges électriques effectuées sur 60 000 bornes, partout en France.

#### **Contacts Presse :**

Réseau ASF : [samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com](mailto:samuel.beauchef@vinci-autoroutes.com) – 06 12 47 58 91

Réseau Cofiroute : [estelle.ferron@vinci-autoroutes.com](mailto:estelle.ferron@vinci-autoroutes.com) – 06 34 99 33 61

Réseau Escota : [bertrand.wipf-scheibel@vinci-autoroutes.com](mailto:bertrand.wipf-scheibel@vinci-autoroutes.com) – 06 80 47 92 42

*Depuis 2006, VINCI Autoroutes a investi plus de 14 milliards d'euros pour le financement, la construction, l'entretien, la maintenance et la modernisation des réseaux dont il est gestionnaire pour le compte de l'Etat, ainsi que pour l'amélioration constante des services proposés aux usagers. La concession permet de financer ces investissements grâce au seul péage, acquitté par l'ensemble des usagers du réseau, y compris étrangers, sans peser ni sur les contribuables, ni sur les finances publiques. Les sociétés concessionnaires de VINCI Autoroutes poursuivront en 2023 leur politique d'investissements en faveur de l'amélioration des déplacements du quotidien, de la décarbonation des mobilités et de l'aménagement des territoires.*

---

<sup>3</sup> Comme l'ensemble des abonnements télépéage, la formule Ulys 30 est assortie de frais de gestion d'un montant de 2,50 € / mois. Le badge lié à l'abonnement Ulys peut être utilisé sur l'ensemble du réseau autoroutier français pour bénéficier du service de télépéage.